



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

CHAMPIONNAT NATIONAL DE BEACH VOLLEYBALL LUX BEACH TOUR 2026

REGLEMENT

1. ORGANISATEUR

- 1.1. Fédération Luxembourgeoise de Volleyball asbl, 3, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN ;
ci-après FLVB
- 1.2. Présidence Commission Nationale de Beach : Norma KEMP-ZAMBON, norma@flvb.lu
- 1.3. Secrétariat FLVB et renseignements : tél : +352 48 41 86, info@flvb.lu, www.flvb.lu
- 1.4. Commission de Beach Volleyball : beach@flvb.lu. Prière d'adresser toute question à cette
adresse e-mail. Vos questions seront transmises aux membres de la Commission de Beach
Volleyball.
- 1.5. Personne de contact à la FLVB pour le Beach Volleyball : Adrien Perchet, mail :
adrien@flvb.lu.

2. CADRE GENERAL

- 2.1. Le « LUX BEACH TOUR 2026 » est une organisation officielle de la Fédération
Luxembourgeoise de Volleyball (FLVB).
- 2.2. En ce qui concerne la manche « Finale » du « LUX BEACH TOUR 2026 », la FLVB est
responsable de la supervision et de l'encadrement de la partie sportive, y compris la
compétition, les participants, les règlements et, le cas échéant, les arbitres.
- 2.3. En ce qui concerne les manches de qualification, les clubs organisateurs sont responsables
de l'organisation entière du tournoi.
- 2.4. Si toute équipe inscrite est éligible pour la victoire du tournoi, les titres de champions de
Luxembourg sont uniquement réservés aux équipes, dont chaque joueur/joueuse dispose
d'une licence FLVB Indoor et/ou Beach active valide au jour de la manche « Finale ».

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608

LU^{EMBOURG}
LET'S MAKE IT HAPPEN



NOVOTEL

voyages
emile weber



ASPORT
sport fashion lifestyle
sports meet fashion



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

3. ORGANISATION GENERALE

Le « LUX BEACH TOUR 2026 » se dispute en quatre manches de qualification pour le championnat masculin et en trois manches de qualification pour le championnat féminin (organisation des clubs) et une manche « Finale » (organisation de la FLVB en collaboration avec un club). Le titre de Champion de Luxembourg sera décerné lors de la manche « Finale ».

3.1. MANCHES DE QUALIFICATION ET FINALE

Catégorie	Date et lieu	Organisateur	Inscription
Manche de qualification Championnat 2x2 Hommes	6 juin 2026 Lintgen	Beach de Lux	FLVB.lu
Manche de qualification Championnat 2x2 Hommes (Format QKotC)	14 juin 2026 Echternach	VB Echternach	volleyball- echternach.lu
Manche de qualification Championnat 2x2 Dames (Format QKotC)	14 juin 2026 Echternach	VB Echternach	volleyball- echternach.lu
Manche de qualification Championnat 2x2 Hommes	20 juin 2026 Stade Boy Konen	CS Gym Volley	FLVB.lu
Manche de qualification Championnat 2x2 Dames	20 juin 2026 Stade Boy Konen	CS Gym Volley	FLVB.lu
Manche de qualification Championnat 2x2 Dames	27 juin 2026 Lintgen	Beach de Lux	FLVB.lu
Manche de qualification Championnat 2x2 Hommes	28 juin 2025 Bertrange	Volley Bertrange	FLVB.lu
Manche Finale Championnat Eliminatoires Hommes	18 Juillet 2026	CS Gym Volley	FLVB.lu
Manche Finale Championnat Eliminatoires Dames	19 Juillet 2026	CS Gym Volley	FLVB.lu
Manche Finale Championnat ½ finales Dames & Hommes	25 Juillet 2026	Esch sur Alzette	FLVB.lu
Manche Finale Championnat Finales et 3ième place Dames & Hommes	26 Juillet 2026	Esch sur Alzette	FLVB.lu

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALLULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608



NOVOTEL





**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

3.2. CALENDRIER DES MATCHS

- 3.2.1. Les calendriers des matchs des manches de qualification seront fournis par les clubs organisateurs.
- 3.2.2. Le programme détaillé des matchs de la manche « Finale » du 18 et 19 juillet 2026 sera affiché sur www.flvb.lu au plus tard à partir du jeudi 16 Juillet 2026.
- 3.2.3. Le programme détaillé des matchs de demi-finale et finales de la manche « Finale » du 25 et 26 juillet 2026 sera affiché sur www.flvb.lu au plus tard à partir du jeudi 23 juillet 2026.

4. ORGANISATION DE LA COMPETITION - MANCHES DE QUALIFICATION

4.1. Généralités

4.1.2. Les clubs organisateurs sont responsables de l'organisation.

4.1.3. : La fédération ou le club organisateur s'occupe de recueillir les inscriptions.

4.2. PROCEDURE D'INSCRIPTION A UNE MANCHE DE QUALIFICATION :

4.2.1. Chaque joueur ou joueuse doit être titulaire d'une licence FLVB Joueur et/ou Beach valide, sauf accord préalable du club organisateur.

4.2.2. Les inscriptions sont closes 7 jours avant la date de début de l'évènement. Lorsque le tournoi n'affiche pas complet à la date de clôture des inscriptions, celles-ci restent ouvertes, sous réserve des besoins organisationnels, jusqu'à 3 jours avant le tournoi.

4.2.3. Pour s'inscrire à une manche de qualification :

→ se rendre sur le site flvb.lu, onglet fédération / beach / Lux Beach Tour / remplissez le formulaire.

→ vous recevrez un mail de confirmation de réception de votre inscription pour le tournoi et recevrez les instructions de paiement.

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

→ après la date de clôture des inscriptions, vous recevrez un mail (J-5 du tournoi) avec la liste des équipes retenues et les informations de l'organisateur (horaires, paiements reçus, informations pratiques) une fois la validité des inscriptions vérifiées (licence à jour ou demande valide)

4.2.4. Une inscription n'est validée qu'après avoir reçu le paiement sur ce RIB : IBAN LU20 1111 0088 5427 0000 de la FLVB auprès de la CCPLLULL

4.2.5. Pour le paiement : prière de noter : « NOM Joueur/se 1 / NOM Joueur/se 2 / Tournoi »

4.2.6. Le tableau définitif du tournoi sera communiqué 48h avant le début de l'évènement, par mail, avec la formule sportive et les horaires de matchs et de convocation des équipes. Pour le confort de tous et à des fins d'organisation nous vous demandons de bien respecter vos horaires de convocation.

4.3. DESINSCRIPTION / RETARD / FORFAIT D'UNE EQUIPE A UNE MANCHE DE QUALIFICATION :

4.3.1. Une équipe peut annuler sa participation au tournoi au plus tard 7 jours avant le début du tournoi et ceci sans conséquences/amendes.

4.3.2. En cas de forfait de l'un des joueurs ou de l'une des joueuses composant une équipe, celui-ci ou celle-ci peut être remplacé(e) par une autre personne avant la date de clôture des inscriptions (J-7), sous réserve que le tournoi ne soit pas complet. L'équipe sera alors reclassée sur la base du nouveau classement de la paire.

4.3.3. Tout joueur ou toute joueuse qui, pour cause de maladie ou de blessure, se trouve dans l'incapacité de participer au tournoi après la date de clôture des inscriptions est tenu(e) d'en informer immédiatement la commission Beach Volleyball par mail à l'adresse beach@flvb.lu, ainsi que le club organisateur, et de fournir un justificatif. Les justificatifs transmis seront appréciés et déclarés recevables ou non par la commission Beach et le club organisateur.

4.3.4. Si un joueur/une joueuse se désiste sur base de l'article 4.3.3., son équipier est autorisé à jouer avec un autre partenaire. Dans ce cas, l'équipe sera reclassée avec les nouveaux points mais sans possibilité d'améliorer son seeding initial.



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

4.3.5. Toute équipe inscrite qui ne se présente pas au tournoi sans justificatif ou dont le justificatif est jugé irrecevable ne pourra prétendre au remboursement des droits d'inscription. Toute récidive sur deux manches de qualification au cours d'une même saison entraînera l'application d'une sanction sportive, consistant en une interdiction de participer à la manche finale.

4.3.6. Un retard d'une équipe lors d'un tournoi est punie d'un forfait sur les matchs où l'équipe est engagée et non présente. Il appartient à l'organisateur d'adapter ou non l'organisation si l'équipe concernée prévient de son retard au préalable.

5. CLASSEMENT (« SEED ») LUX BEACH TOUR

5.1. FIXATION DU « SEED » PAR JOUEUR/JOUEUSE (pour chaque manche)

- 5.1.1. Chaque joueur/joueuse peut comptabiliser individuellement des points qui sont pris en compte pour le « Seed » de la manche « Finale ».
- 5.1.2. Sont uniquement pris en compte les tournois comptant un minimum de 8 équipes.
- 5.1.3. Afin de pouvoir fixer le « Seed » pour les équipes participantes, chaque joueur/joueuse doit envoyer une preuve du classement final des différents tournois joués par email à beach@flvb.lu.
- 5.1.4. Pour le calcul du « Seed », sont pris en compte les classements de tous les tournois joués (minimum 8 équipes) à partir de la manche « Finale » du LUX BEACH TOUR **2025** jusqu'au 5 Juillet 2026 inclus. Le classement annuel sera mis à jour sur le site FLVB.lu après chaque tournoi.

5.2. MODE DE CALCUL

Les points à comptabiliser individuellement seront calculés en fonction :

- du facteur de points pour le classement réalisé lors d'un tournoi (facteur de points)
- du niveau du tournoi (multiplicateur-niveau)
- du nombre d'équipes participantes (multiplicateur-équipes)

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

Points obtenus (par joueur/joueuses) =	[Facteur de points]	*	[Multiplicateur-Niveau]	*	[Multiplicateur-Equipes]
---	---------------------	---	-------------------------	---	--------------------------

Rang	1	2	3	4	5/6	7/8	9-12	13-16	17-24	25-32
Facteur de points	20	17	14	11	8	6	4	2	1	0,5

Niveau*	1 FIVB Pro tour	2 FIVB National - Niveau élevé	3 CEV Future CEV Nations Cup CEV MEVZA FIVB National Tour	4 Catégorie 1+ Allemagne (p.ex. : WVV - Sparkassen Beach Cup)	5 Catégorie 1 Allemagne (p.ex. : WVV - A+ Turnier etc.)	6 Catégorie 2 Allemagne (p.ex. : WVV - A Turnier etc.) Lux Beach Tour - Manche finale	7 Lux Beach Tour - Manche de qualification HC Allemagne (p.ex. : WVV - B Turnier etc.)	8 Tournois HC (p.ex. : WVV - C Turnier etc.)
Multiplicateur-Niveau	7+	6	5	4	3	2	1	0,5

Equipes participantes	25-32	17-24	13-16	8-12
Multiplicateur-Equipes	2	1,5	1	0,75

*Liste non exhaustive : La FLVB se réserve le droit d'affecter un « multiplicateur-niveau » qu'elle juge approprié aux résultats soumis des tournois non listés ci-dessus.



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

Exemple 1 :

Equipe X joue un tournoi « WVVA Turnier » en Allemagne avec 20 équipes participantes.

Rang: 7

Facteur de points

Niveau: 6

Multiplicateur-niveau

Equipes: 17/24

Multiplicateur-Equipe

$$\rightarrow \text{Points obtenus par joueur} : 6 * 2 * 1,5 = 18$$

Exemple 2 :

Equipe Y joue un tournoi « WVV- B Turnier » en Allemagne avec 15 équipes participantes et un tournoi de la manche de qualification du LUX BEACH TOUR avec 11 équipes participantes.

Rang: 5

Facteur de points

Niveau: 7

Multiplicateur-niveau

Equipes: 13-16

Multiplicateur-Equipe

$$\rightarrow \text{Points obtenus par joueur} : 8 * 1 * 1 = 8$$

Rang: 3

Facteur de points

Niveau: 7

Multiplicateur-niveau

Equipes: 8/12

Multiplicateur-Equipe

$$\rightarrow \text{Points obtenus par joueur} : 14 * 1 * 0,75 = 10,5 \rightarrow 11$$



**Fédération
Luxembourgeoise de
Volleyball a.s.b.l.**

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

6.1 WILDCARDS (Manche finale)

6.1.1 La fédération dispose de deux Wild Card par genre qui peuvent être attribuées à des joueurs-ses du cadre national. Une troisième Wildcard peut être délivrée sur demande motivée par courriel à adrien@flvb.lu et beach@flvb.lu et est accessible pour toute équipe éligible à la participation.

6.1.2 La demande doit être faite au moins 10 jours avant la date de la manche finale.

6.1.3 Les équipes qui se voient attribuer une Wildcard devront payer le droit d'inscription pour le **15 Juillet au plus tard sur le numéro de compte IBAN LU20 1111 0088 5427 0000 de la FLVB auprès de la CCPLLULL** .

6.1.4 L'équipe ayant reçue une Wildcard sera insérée dans le calendrier des matchs selon son classement. Si cette équipe n'a pas encore de classement, elle sera insérée dans le calendrier avec le seed 6 respectivement 12 pour les dames et le seed 7 respectivement 13 pour les hommes.

6.2 WILDCARDS (Manche qualificative)

6.2.1 La fédération dispose de deux Wild Card par genre qui peuvent être attribuées à des joueurs-ses du cadre national.

6.2.2 Chaque club organisateur dispose d'une Wild Card pour des joueurs licenciés au sein de ce club organisateur. Le club organisateur doit faire la demande à la fédération avant la liste définitive (J-5) avec les informations des joueurs/ses (Nom / Prénom / adresse mail / Numéro de licence).

6.2.3 Les équipes qui se voient attribuer une Wildcard doivent suivre la procédure d'inscription classique une fois la liste définitive envoyée.

7. ORGANISATION DE LA COMPETITION – MANCHE FINALE

7.1. INSCRIPTION ET ADMISSION POUR LA MANCHE « FINALE »

7.1.1. Peuvent participer à la manche « Finale » :

- Les équipes ayant une licence Indoor et/ou Beach active valide auprès de la FLVB.
- Les équipes ayant assez de points après les manches de qualification.

Fédération
Luxembourgeoise
de Volleyball a.s.b.l.

3, route d'Arlon
L-8009 Strassen
Luxembourg

+352 48 41 86
info@flvb.lu
www.flvb.lu

CCPLLULL : LU20 1111 0088 5427 0000
BGLLLULL : LU88 0030 1485 8111 0000
CCRALLULL : LU70 0099 7800 0027 6352

RCS : F5200
TVA : LU15593608



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- Les équipes ayant gagné des points de classement à des tournois CEV, Séries nationales, catégorie A ou B en Allemagne, France, etc.
 - Les équipes bénéficiant d'une Wildcard (décision commission BEACH FLVB).
 - Le nombre d'équipes qualifiées est limité à 16 par genre et est déterminé sur la base du seeding ainsi que du paiement des droits d'inscription dans les délais impartis.
- 7.1.2. Une équipe de base qualifiée peut être modifiée uniquement pour une raison valable et après décision favorable de la FLVB jusqu'au mercredi 15 Juillet 2026 à 12h00 au plus tard, avant la manche « Finale »
- 7.1.3. L'inscription est possible jusqu'au 10 Juillet 2026 inclus. Une inscription tardive pour la manche « Finale » est possible jusqu'à 4 jours ouvrables avant le début du tournoi.
- 7.1.4. Les équipes inscrites tardivement pour la manche « Finale » après le 10 Juillet 2026 seront acceptées dans l'ordre de réception et de paiement et aussi longtemps que le tableau du tournoi n'est pas complet.
- 7.1.5. Au moment de l'inscription une équipe paie :
90€ droits d'inscription à la FLVB qui prend en charge l'intégralité de l'organisation et les inscriptions.
- 7.1.6. Les droits d'inscription doivent être effectués **pour le Vendredi 10 Juillet 2026 au plus tard** sur le numéro de compte **IBAN LU20 1111 0088 5427 0000** de la FLVB auprès de la CCPLLULL. **Toute équipe n'ayant pas payé les droits d'inscription complets dans les délais et/ou qui ne peuvent pas montrer une preuve de paiement jusqu'au 15 Juillet au plus tard sera exclue, sans exception, du tournoi**

7.2. DESINSCRIPTION / RETARD / FORFAIT D'UNE EQUIPE A LA MANCHE FINALE :

7.2.1. Une équipe peut annuler sa participation à la manche « Finale » du LUX BEACH TOUR 2026 au plus tard 7 jours ouvrables avant le début du tournoi et ceci sans conséquences/amendes.

7.2.2. En cas de forfait de l'un des joueurs ou de l'une des joueuses composant une équipe, celui-ci ou celle-ci peut être remplacé(e) par une autre personne dûment licenciée



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

avant la date de clôture des inscriptions (J-7), sous réserve que le tournoi ne soit pas complet. L'équipe sera alors reclassée sur la base du nouveau classement de la paire.

7.2.3. Un joueur/une joueuse qui, pour une raison de maladie ou de blessure, est incapable de participer à la manche finale, après la date de clôture des inscriptions, doit immédiatement en informer la commission de Beach Volleyball par courriel à beach@flvb.lu avec justificatif. Les justificatifs seront jugés recevables ou non par la commission beach.

7.2.4. Si un joueur/une joueuse se désiste pour la manche finale sur base de l'article 7.2.3., son équipier est autorisé à jouer avec un autre partenaire. Dans ce cas, l'équipe sera reclassée avec les nouveaux points mais sans possibilité d'améliorer son seeding initial.

7.2.5. Toute équipe inscrite qui ne se présente pas au tournoi sans justificatif, ou dont le justificatif est jugé irrecevable, ne pourra prétendre au remboursement des frais d'inscription.

7.2.6. Un retard d'une équipe lors d'un tournoi est punie d'un forfait sur les matchs où l'équipe est engagée et non présente (21-0 / 21-0). Il appartient à la FLVB d'adapter ou non l'organisation si l'équipe concernée prévient de son retard au préalable.

7.2.7. Une équipe qui démarre la manche « Finale » ne peut être changée pendant cette manche.

7.3. Organisation, formats de matchs, règles de jeu

7.3.1. Chaque équipe doit se présenter elle-même au secrétariat au moins une demi-heure avant son premier match respectivement son match d'arbitrage.

7.3.2. Le « LUX BEACH TOUR 2026 » se joue selon les règles internationales de Beach Volleyball.

7.3.3. Les matchs ne sont pas joués avant l'heure indiquée (aussi valable pour les forfaits et bye).

7.3.4. Tous les matchs de la manche « Finale » seront joués à deux sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart sans limitation. La fédération se réserve le droit de modifier ce point en fonction du nombre d'équipes inscrites.



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- 7.3.5. Après chaque multiple de 7 points, les joueurs/joueuses changent de côté, sans temps de repos. Au set décisif, les joueurs/joueuses changent de côté après un multiple de 5 points.
- 7.3.6. Le temps de repos maximal entre les sets est de deux minutes.
- 7.3.7. Un temps-mort technique (une minute) par set est octroyé, exception faite pour le set décisif.
- 7.3.8. Chaque équipe dispose d'un temps-mort de 30 secondes par set.
- 7.3.9. Les équipes engagées assureront elles-mêmes l'arbitrage du tournoi à l'exception des demi-finales et de la finale.
- 7.3.10. Chaque équipe est priée d'apporter son propre ballon pour l'échauffement. Les ballons de match seront fournis par la FLVB.
- 7.3.11. L'échauffement sur le terrain ne peut dépasser les 10 minutes (y compris attaques et services).
- 7.3.12. En cas de litige, les représentants de la FLVB présents prendront les décisions. Ce sont également eux qui prendront toutes les décisions nécessaires pour résoudre d'éventuel(le)s problèmes/situations non prévues dans le règlement en vigueur.

7.4. EQUIPEMENT (manche « Finale »)

- 7.4.1. Chaque joueur/chaque joueuse reçoit deux singlets au moment de l'inscription au secrétariat. Les équipes qualifiées pour les demi-finales bénéficieront de deux singlets supplémentaires par joueur.
- 7.4.2. Les joueurs/joueuses doivent impérativement jouer avec le maillot et les singlets devront obligatoirement être portés de manière visible avant le début officiel du match.
- 7.4.3. Des maillots supplémentaires peuvent être achetés au prix de 20€ auprès du secrétariat du tournoi.
- 7.4.4. Les joueurs et joueuses doivent porter un bas de tenue de couleur identique pour chaque match de la compétition.
- 7.4.5. En cas de non-respect des dispositions relatives aux tenues, le ou les matchs concernés seront perdus par forfait sur le score de 2-0.



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

7.5. EVITER LES SANCTIONS (manche « Finale »)

La Commission de Beach Volleyball présente sur place se réserve le droit de déterminer et d'appliquer la sanction sportive appropriée.

- 7.5.1. L'équipe doit se présenter au secrétariat au moins une demi-heure avant le début de son premier match.
- 7.5.2. L'équipe doit immédiatement se diriger vers le terrain indiqué lorsque son match est annoncé.
- 7.5.3. Les joueurs/joueuses doivent jouer avec le maillot reçu de l'organisateur lors des éliminatoires.
- 7.5.4. Sauf cas de force majeure, les équipes qualifiées pour les demi-finales devront être présentes lors de la remise des prix et porter obligatoirement le maillot/singlet de l'organisateur.
- 7.5.5. Les équipes doivent assurer l'arbitrage de leurs matchs respectifs (sauf demi-finales et finales).

8. COACHING

- 8.1. Pour la manche « Finale », seules peuvent être déclarées comme coach les personnes titulaires d'une licence FLVB active et valide en qualité de coach, de joueur/joueuse et/ou de beach. Pour les manches de qualification, la fonction de coach reste ouverte et ne requiert pas de licence FLVB spécifique, sous réserve du respect du présent règlement ainsi que de toute procédure fixée par l'organisateur du tournoi ou par la FLVB.
- 8.2. Le coaching est autorisé uniquement pour les personnes déclarées comme coach avant le début du tournoi, le jour de l'évènement, selon la procédure fixée par l'organisateur ou la FLVB. Chaque équipe peut déclarer au maximum deux coachs par tournoi. Un même coach peut être déclaré pour plusieurs équipes. Pour un match donné, une seule des personnes déclarées comme coach est autorisée à intervenir



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

- officiellement auprès d'une équipe pendant le match. Aucun remplacement de coach n'est autorisé en cours de match. La FLVB ou l'organisateur se réserve le droit de vérifier à tout moment l'identité de la personne déclarée comme coach.
- 8.3. Le coaching est autorisé uniquement pendant les temps-morts et lors des changements de côté, conformément à l'esprit des règles FIVB applicables au beach-volley. Aucun coaching n'est autorisé pendant un échange, lorsque le ballon est en jeu, ni de manière à perturber le déroulement normal du match.
 - 8.4. Le coach doit être présent au début du match. Le coach est uniquement autorisé à se déplacer dans la zone joueurs attribuée à son équipe, comprenant notamment l'espace équipé des chaises et du parasol. En dehors des moments où le coaching est autorisé, le coach doit rester assis. Un coach qui quitte l'aire de compétition ou la zone autorisée de coaching pendant le match ne peut plus revenir pour coacher lors de ce même match.
 - 8.5. Le coach doit adopter en toute circonstance un comportement sportif, respectueux et maîtrisé. Sont notamment interdits : toute grossièreté, propos injurieux, attitude agressive, contestation excessive, intervention irrespectueuse envers les arbitres, adversaires, organisateurs, officiels ou représentants de la FLVB, ainsi qu'un volume sonore excessif.
 - 8.6. Sont compétents pour constater une infraction au présent article et prononcer les mesures immédiates nécessaires au bon déroulement de la compétition : le superviseur du tournoi ou tout représentant de la FLVB désigné à cet effet, l'organisateur du tournoi ainsi que l'arbitre du match.
 - 8.7. En cas de comportement antisportif du coach, les personnes compétentes visées à l'article 11.6. peuvent prononcer un avertissement (carton jaune). En cas de récidive, de faute grave ou de refus de se conformer aux instructions données, le coach peut être exclu du match. Les joueurs/joueuses concernés restent autorisés à poursuivre le match sans leur coach afin de ne pas être pénalisés sportivement.
 - 8.8. Si le coach exclu refuse de quitter immédiatement l'aire de compétition ou le site, les personnes compétentes visées à l'article 11.6. peuvent prononcer une sanction supplémentaire à l'encontre de l'équipe concernée, y compris un carton rouge ou toute autre mesure sportive prévue par les règles applicables. Le coach exclu peut en outre être expulsé du site de compétition pour comportement antisportif.
 - 8.9. Toute personne située aux abords du terrain, qu'il s'agisse d'un coach non déclaré, d'un spectateur, d'un autre joueur ou de toute autre personne présente sur le site, n'a



Fédération Luxembourgeoise de Volleyball a.s.b.l.

Affiliée à la CEV, à la FIVB et membre du COSL

pas le droit d'intervenir dans le jeu ni de fournir un coaching extérieur. Sont notamment interdits : les consignes tactiques, indications de plan de jeu, annonces relatives au système de bloc/défense, interventions au moment du service, ainsi que toute action, parole ou comportement susceptible d'influencer directement le déroulement de l'échange ou du match.

- 8.10. Les personnes extérieures au terrain doivent adopter un comportement neutre n'influençant pas le jeu. Les encouragements généraux sont autorisés, pour autant qu'ils ne constituent pas un coaching déguisé ni une interférence avec le déroulement de la rencontre. Toute personne présente sur le site de compétition qui ne respecte pas les dispositions du présent article peut être exclue du lieu de compétition par les personnes compétentes visées à l'article 11.6.
- 8.11. En cas de coaching non déclaré, de coaching extérieur ou de toute autre intervention prohibée portée à la connaissance de la FLVB après le match, notamment au moyen d'un rapport d'arbitre, d'un rapport de superviseur, d'un rapport de l'organisateur ou de tout autre rapport circonstancié jugé recevable, la FLVB se réserve le droit d'ouvrir une procédure et de prononcer, le cas échéant, toute sanction à l'encontre des personnes concernées ou de l'équipe bénéficiaire du coaching irrégulier.
- 8.12. En cas de second incident impliquant un même coach sur un autre tournoi du LUX BEACH TOUR, la FLVB peut prononcer une suspension de coaching pour la durée qu'elle juge appropriée, compte tenu de la nature, de la gravité et des conséquences des faits reprochés, sans préjudice d'éventuelles autres sanctions disciplinaires.